Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL- COMMUNE GUERN DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quartorze, suite de la convocation faite le **11 décembre 2025**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne, LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, STERVINOU Sylvaine, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE BOUEDEC Joseph, LERAY Gurvan, GERBEAU Philippe, Mr LE LIBOUX Claude, COMMEUREUC Adeline, LE DÉVÉHAT Yannick, LE BADEZET Cédrick et CHAMPOT Nicolas

Étaient absents excusés : Mme LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne,
Mme LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, donne pouvoir à Mr LE DEVEHAT Yannick

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 67 – 18 12 2025

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2026

4-1°/DROIT DE PLACE

Madame la Maire fait savoir que le tarif du droit de place, pour les commerçants occasionnels, a été révisé en 2025 et qu'il s'élève à 15 € pour la 1/2 journée. Ce droit s'applique aux commerçants occasionnels (vente de fleurs, de matelas, d'outillage…).
Sur l'année 2024 – compte 7032 : 1 commerçant pour 13€
Sur l'année 2025 – compte 7032 : pas de location
Madame la Maire propose de maintenir à 15€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif à 15 € la demi-journée pour l'année 2026.

4-2°/ UTILISATION DE LA HALLE MARCHANDE

Madame la Maire rappelle que le tarif de l'occupation de la halle marchande a été révisé en décembre 2023 pour 2024, et maintenu en 2025 à 11 € par jour.
Un seul commerçant payant a utilisé la halle en 2025, il s'agit du camion food truck « la sandwicherie chez Nanie» le mardi soir. Les recettes 2025 du compte 7032, s'élèvent à 462€ (janvier à novembre).
et le commerçant du vendredi soir, Mr LE NEAL maraîcher ne se branche pas à l'électricité donc emplacement gratuit.

Madame la Maire propose de maintenir le tarif en 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif à 11 € par jour pour l'année 2026.

4-3°/ MÉDIATHÈQUE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

Mme la maire rappelle que de nouveaux tarifs ont été décidés par délibération n° 100 du 14/12/2023, de supprimer les tarifs de la médiathèque et de rendre gratuites les adhésions médiathèque, à compter du 1er janvier 2024 et d'augmenter le tarif « cours d'informatique privé », à compter du 1er janvier 2024 de 12€ à 15€.

Madame Guillemot Marianne expose le bilan du service médiathèque tel que :

Le Bilan déficitaire 2024 était de **37 820.10€.**
Le Bilan déficitaire 2025 était de **37 843.77€.**

Madame la maire de maintenir les tarifs 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de maintenir la gratuité en 2026

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif « cours d'informatique privé » à 15€ en 2026.

4-4°/ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame Guillemot Marianne présente à l'assemblée le bilan financier de l'année 2025, (de janvier à novembre) et fait remarquer que ce service entraîne un écart recettes/dépenses de 8904.77€ (en 2024 déficit de 7864.39€)

Madame la Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle polyvalente ont été révisés en décembre (délibération 120 du 12/12/2024), qui instauraient une gratuité pour les associations guernates, pour une animation payante ouverte à tout public, hors prix des couverts soit 0.50€ par personne

Madame la maire propose, suite à des sollicitations, propose d'ajouter un tarif « Repas de la Classe, et 2 tarifs pour les associations qui n'utilisent la salle que quelques séances pour diverses activités sportives (hors locations hebdomadaires qui s'étende de septembre à juin).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DÉCIDE** de valider les tarifs 2026 tels qu'énoncés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

TARIFS DE LOCATION – au 1er janvier 2026

	Eté (16/04 au 14/10)	Hiver (15/10 au 15/04)
RÉUNION OU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
✓ Associations de GUERN	Gratuit	Gratuit
✓ Associations extérieures	115 €	143 €
✓ Particuliers de GUERN	50 €	72 €
✓ Autres	115 €	143 €
CONFÉRENCES – EXPOSITIONS	Gratuit	Gratuit
VENTE	220 €	250€
VIN D'HONNEUR		
✓ Associations de GUERN	Gratuit	Gratuit
✓ Particuliers de GUERN	94 €	115 €
✓ Extérieurs à GUERN (si état lieux dimanche + 30€)	165 €	187 €
LOCATION CUISINE SEULE (Repas à emporter)	60 €	60 €
REPAS, BANQUET, BAL ET FEST NOZ		
✓ Associations de GUERN	210 €	230 €
✓ Particuliers de GUERN	258 €	280 €
✓ Extérieurs à GUERN(si état lieux dimanche + 30€)	430 €	450 €
MARIAGE (2 jours)		
✓ Particuliers de GUERN	407 €	430 €
✓ Extérieurs à GUERN(si état lieux dimanche + 30€)	605 €	627 €
CONCOURS DE CARTES		
✓ Associations de GUERN	60 €	75 €
✓ Associations extérieures (si état lieux dimanche + 30€)	143 €	165 €
CAFÉ - FAMILLE APRÈS OBSÈQUES	70 €	93 €
LOTO		
✓ Associations de GUERN	230€	258 €
✓ Extérieurs à GUERN(si état lieux dimanche + 30€)	374 €	396 €
SPECTACLES (concerts, théâtre, cinéma)		
✓ Associations de GUERN	115 €	137 €
✓ Extérieurs à GUERN(si état lieux dimanche + 30€)	143€	165 €
GOÛTER CLUB 3ème AGE	70 €	93 €
REPAS DE CLASSE	60 €	60 €

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES (danses, gymnastique …) par année scolaire	
✓ Associations de GUERN	135 €
✓ Extérieurs à GUERN	176€
Forfait pour répétitions et soirées théâtrales (par pièce). …	143 €
✓ Associations de GUERN (à la séance)	10 €
✓ Associations de EXTERIEURE (à la séance)	15 €

Attestation de responsabilité civile - Caution 500 € - Arrhes 50 % du montant de la réservation. Si une annulation intervient dans les 2 mois précédents la location, les arrhes seront encaissées, sauf pour une raison valable. **0.50 € par couvert** pour toutes locations.
Forfait pour ménage complémentaire de 30 € **par heure.** Forfait état des lieux le dimanche de 30 €.
Une gratuité par an, pour les associations guernates, pour une animation payante ouverte à tout public, hors prix des couverts soit 0.50€ par personne

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

4-5°/ TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE MUNICIPALE ET ACCUEIL DU MERCREDI

Madame la maire rappelle la dernière décision datant du 22/07/2024 (délibération 77), qui a modifié les tranches de quotients familiaux, à la demande de l'Etat.

Madame la maire présente les bilans de janvier à novembre 2025, dont le déficit s'élève à 36605.65€.

Madame la maire informe que les décisions concernant les changements de tarifs des services restauration scolaire, garderie et Alsh accueil du mercredi, seront reportées au conseil municipal de juin ou juillet 2026, pour une mise en application en septembre 2026.

4-6°/ LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Mme la maire rappelle que le tarif appliqué est de 85 € pour l'année, excepté pour les associations de Guern qui, depuis le 15 décembre 2016, bénéficient du tarif unique de 5€ par séance si activité payante. La gratuité est appliquée pour des réunions. Une location a commencé en septembre 2025 – cours d'activités créatives pour les enfants organisés par Sarah LOMBARDO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2026 ;

4-7°/ FRAIS DE PARTICIPATION ÉCOLE PUBLIQUE ET PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Madame GUILLEMOT Marianne, en charge de la commission finances, présente à l'assemblée le bilan financier de l'année 2025 (de janvier à novembre) concernant les frais de fonctionnement de l'école des Korrigans et fait remarquer que :

- Coût moyen communal par enfant en classe élémentaire : 512.65€ - 41 enfants
- Coût moyen communal par enfant en classe maternelle : 2114.94€ - 22 enfants
- Coût fournitures scolaires par enfant : 62.37€

Madame la maire rappelle que selon le Code de l'éducation (article L.212-8) : La commune de résidence de l'enfant doit prendre en charge les frais de fonctionnement lorsqu'un élève est scolarisé dans une autre commune, si cette scolarisation est justifiée. La commune de résidence reste responsable, dès lors que la scolarisation spécialisée est obligatoire ou imposée par la situation de l'enfant.

Madame la Maire propose de maintenir le refus de participation des frais d'écoles extérieures à la commune, offrant les mêmes services que l'école publique communale (hors écoles spécialisées ULIS, CLIS, de langue bretonne).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** de maintenir le refus des demandes de participation aux frais d'écoles extérieures à la commune, offrant les mêmes services que l'école publique communale (hors écoles spécialisées ULIS, CLIS, de langue bretonne).

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

5-8°/ RÉVISION ANNUELLE DES LOYERS COMMUNAUX AU 1er MARS 2026

Mme la Maire informe les conseillers que les conventions de location des logements communaux prévoient **une révision annuelle au 1er mars de chaque année**. Cette révision est calculée sur l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2025 qui s'établit à 145.7, soit une évolution annuelle de 0.87% sur le loyer et les charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** d'augmenter comme suit les tarifs des logements au 1er mars 2026 (soit 0.87% d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre 2025) :

Mme KERDELHUE Alizé : 10 Rue de l'Etang

Loyer principal	320,42	0,87%	2,79	323,21	**447,42**
Charges locatives	123,14	0,87%	1,07	124,21	

Mme COMMEUREC Brigitte : Logement 2 Rue des écoles

Loyer principal	452,08	0,87%	3,93	456,01	**473,87**
Annexe cave	17,70	0,87%	0,15	17,85	

Mme ANDROUET Camille : 2 Rue du Couvent

Loyer principal	296,88	0,87%	2,58	299,46	**302,41**
Charges locatives	2,92	0,87%	0,03	2,95	

Mr DUCONTE Jean Marie : 2 Rue du Couvent

Loyer principal	334,82	0,87%	2,91	337,73	**340,66**
Charges locatives	2,90	0,87%	0,03	2,93	

Cabinet des infirmiers : Rue de l'Etang

Loyer principal	130,15	0,87%	1,13	131,28	**131,28**

Local kinésithérapeute : 10 Rue de l'Etang – Rez-de-chaussée :

Loyer principal	331,98	0,87%	2,89	334,87	**457,65**
Charges locatives	121,72	0,87%	1,06	122,78	

OUVRARD Didier ; Garage 10 Rue de l'Etang :

Loyer principal	57,51	0,87%	0,50	58,01	**58,01**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600768-20251218-DEL20251218067-DE

……. : Garage Rue des Ecoles :

Loyer principal	45,78	0,87%	0,40	46,18	**46,18**

Cabinet médical : 18 Place de l'Eglise : SBS Syndicat Sarre Blavet

Loyer principal	307,41	0,87%	2,67	310,08	**310,08**

LA POSTE : Salle des associations Rue de l'Etang :

Loyer principal +1/2h Ménage/sem	100,62	0,87%	0,88	101,50	**101,50**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire,
Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

